



OFFICE BENELUX  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE

Adresse postale  
Boîte Postale 90404  
NL-2509 LK La Haye

Adresse  
Bordewijklaan 15  
NL-2591 XR La Haye

T +31 70 349 11 11  
F +31 70 347 57 08

info@boip.int  
www.boip.int

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
Chemin des Colombettes 34  
CH-1211 GENEVE 20  
Suisse

Date: 12 février 2019  
Nos réf: REG/IR/CE/R1-1440111  
Contact: M. E. Colson  
Téléphone: +31 70 349 11 22

Vos réf:  
Marque: SLIMTABS  
Numéro de l'enregistrement international: 1440111

### Avis de refus provisoire selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

*I* No. de l'enregistrement international:  
**1440111**

*II* Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international:  
Obshchestvo s ogranichennoy otvetstvennostyu  
"Kvadrat-C"  
2-y Irtlyshskiy proezd, 4B, kor. 5.  
RU-107143 Moscow,  
Fédération de Russie.

*III* Motifs de refus:  
Le signe SLIMTABS est descriptif. Il est composé du qualificatif slim (anglais pour : svelte/mince) et de l'abréviation usuelle tabs (pour :tablets, anglais pour comprimé/cachet). Ces éléments peuvent servir à désigner l'espèce, la qualité ou la destination des produits mentionnés en classe 5. Le syntagme formé est également descriptif pour les produits ayant trait ou destinés à des comprimés minceur. Le signe est en outre dépourvu de tout caractère distinctif. Le refus est basé sur l'article 2.11, alinéa 1er, sous b. et c., de la CBPI. La contraction en un seul mot n'a pas pour effet de rendre le signe distinctif.

*IV* Refus total

*V* Articles de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle applicables: voir sous *III*.

Pays-Bas:  
ABN AMRO  
IBAN NL68 ABNA 0240 0367 00  
BIC: ABNA NL2A

Belgique:  
BNP Paribas Fortis  
IBAN BE24 0014 3183 0538  
BIC: GEBA BEBB

Luxembourg:  
BGL BNP Paribas  
IBAN LU50 0030 0556 7430 0000  
BIC: BGLL LULL

*VI Délai et modalités de réponse:*

Le titulaire dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de la présente en vue de faire valoir ses droits. A cet effet il doit constituer un mandataire domicilié sur le territoire de la Communauté européenne ou l'Espace économique européen ou, à défaut, y indiquer une adresse postale. S'il n'est pas satisfait à ces modalités endéans le délai imparti, l'avis de refus provisoire devient définitif.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,



Karin Winkel  
Chef Enregistrement